

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS

L'ouverture de la pêche aura lieu le DIMANCHE DE PÂQUES à 8h, EXCEPTÉ POUR LE BROCHET, qui selon la réglementation en Eure-et-Loir, aura lieu le 27 avril 2024.

La fermeture de la pêche aura lieu de DERNIER DIMANCHE DE NOVEMBRE

La pêche se fait 30 minutes avant le lever du soleil et se fini 30 minutes après le coucher du soleil.

Le lancer sera autorisé à partir du 2 avril 2024.

Il ne sera autorisé qu'UNE SEULE CARTE PAR PERSONNE.

La carte donne droit de pêcher à trois lignes, sauf pour le lâcher de truites du Dimanche de Pâques où il ne sera autorisé à pêcher qu'avec UNE SEULE LIGNE.

La pêche avec des hameçons TRIDENT est interdite.

La pêche à la cuillère et au leurres artificiels est interdite.

Les enfants de moins de 10 ans peuvent pêcher gratuitement avec 1 seule canne sans moulinet uniquement s'ils sont accompagnés d'un adulte titulaire d'une carte.

La circulation est interdite autour de l'étang.

Il est rappelé à chacun de respecter les abords de l'étang, de ne pas laisser de détritux, des poubelles ayant étant prévues à cet effet.

La baignade est interdite dans l'étang.

Conditions de pêche :

- BROCHET : tout brochet de moins de 60 cm doit être remis à l'eau.
- TRUITES : le jour de l'ouverture la pêche des truites est limitée à 15 pièces.
- CARPES : Pêche en total no-kill toutes les carpes devront être relâchées rapidement quel que soit leur taille.

Il est interdit d'emporter des poissons vivants dans des bassines-sceau pour empoissonner des zones de pêche, toute personne prose sur le fait se verra retirer sa carte sur place et sans remboursement.

TOUT MANQUEMENT À CE RÈGLEMENT SERA SUIVI DU RETRAIT IMMÉDIAT DE LA CARTE DE PÊCHE SANS REMBOURSEMENT.

La municipalité se réserve le droit de fermer l'étang temporairement. La municipalité et l'association se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident, de vols ou de dégâts matériels.

☞ Stationnement uniquement sur les parkings prévu à cet effet.

TARIFS :

Carte annuelle	45 €	Carte journée	10 €
Carte enfant entre 10 et 13 ans GRATUIT pour les enfants de moins de 10 ans accompagnés d'un adulte titulaire d'une carte	15 €	Carte ½ journée <ul style="list-style-type: none">▪ Matin jusqu'à 13h▪ Après-midi à partir de 13h	6 €
Dimanche et lundi de Pâques : 15 €			

Le Président

